



DESCRIPTIF DES MINIMAS TECHNIQUES

15/04/2025

CRITÈRES TECHNIQUES	POINT DE RECHARGE À DESTINATION DE FLOTTES ET SALARIÉS D'ENTREPRISES DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	
Puissance de recharge autorisée	Strictement supérieur à 3,7 kW
Types de prises éligibles	T2 ou T2S en AC selon le cas applicable ⁽¹⁾ Combo 2 en DC
Raccordement au réseau	TGBT ⁽²⁾ parties communes ou point de livraison dédié à la recharge de véhicules électriques ⁽³⁾
Respect des normes de sécurité électrique en vigueur	Obligatoire
Qualification de l'installateur	Obligatoire par le décret IRVE de janvier 2017 pour toute installation > 3,7 kW
Contrat de maintenance 3 ans avec a minima 1 visites/an	Obligatoire
Système de pilotage énergétique ⁽⁴⁾	Obligatoire
Collecte des données de recharge	Obligatoire via webservice Advenir ou plateforme d'interopérabilité (uniquement si supervision)

(1) Selon les termes de la norme électrique NFC 15-100.

(2) Tableau Général Basse Tension. Ce tableau fait le lien entre l'arrivée du réseau public de distribution et les installations électriques privées.

(3) Les raccordements à des points de livraison d'habitations ne sont pas acceptés.

(4) Capacité à moduler la puissance appelée ou à programmer la recharge du véhicule.